



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnao@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

FABEC ET PROTOCOLE : LA DGAC PRESSE LE PAS...

Le 3 juin :

Le DGAC a tenu à rencontrer les organisations syndicales pour relancer un protocole en panne depuis des mois faute de réelle négociation.

Le DG a annoncé vouloir «boucler» les négociations en quelques réunions avec pour objectif une signature au mois de juin.

Le principal argument du DG, soutenu par les organisations syndicales qui défendent la fusion du prestataire de la navigation aérienne est le suivant : «il est plus facile d'obtenir des fonds budgétaires maintenant que dans quelques mois».

Pour FO, dans le contexte politico-médiatique actuel (plan de rigueur, endettement de la DGAC, emprunt pour payer les salaires) il semble difficile de croire que le gouvernement sera plus enclin à accepter une enveloppe budgétaire maintenant plutôt qu'en septembre ou en décembre....

FO a également rappelé que le contexte européen et le choix du type de model FABEC ne seront connus qu'en juillet lorsque les ministres, après avoir pris connaissance du rapport final SAVARY et à l'issue de la phase de concertation prévue avec les OS, se positionneront pour un FAB fusionnel ou coopératif.

Sur ce point le rapport intermédiaire SAVARY indique que le projet Co-op Model est une alternative sérieuse et réaliste au projet de fusion soutenu par le Sncta, l'Unsa-satac-utac, la DGAC et le gouvernement. Ce projet élaboré par l'intersyndicale française a depuis été repris et validé par l'ETF en tant que proposition européenne pour la construction de TOUS les FAB.

M. Savary propose d'envisager la création du FABEC en deux temps :

- création d'une structure de gouvernance (proposition de l'intersyndicale),
- négociation sur une durée de 5 ans des aspects opérationnels (proposition de G. SAVARY).

De ce fait il est impossible d'inscrire quoi que se soit dans le protocole sur le sujet européen avant même de savoir quelles orientations seront choisies par le gouvernement. Par ailleurs, **à ce jour, le gouvernement allemand est opposé à la création d'un prestataire NA unique pour le FABEC (il souhaite maintenir la DFS dans sa structure actuelle).**

Le gouvernement français ne peut en aucun cas préjuger du résultat d'une négociation avec les autres pays du FABEC.

De plus, G. Savary va inscrire dans son rapport final le résultat de ses entretiens avec les responsables des Etats et des ANSP du FABEC.

La DGAC serait mal avisée de passer outre la volonté des personnels français de rester unis au sein de la DGAC dans la fonction publique d'Etat. Il serait peu judicieux d'inscrire les fondations d'un modèle fusionnel dans le protocole avant fin juin sans attendre les conclusions du rapport final du médiateur et sans savoir vers quel modèle veulent se diriger les autres partenaires du FABEC.

Le 9 juin :

Après la réunion du 3 juin, l'Intersyndicale avait demandé à rencontrer le DG rapidement. Lors de cette réunion du 9 juin, il a été convenu :

- **un rythme de négociations protocolaires sans précipitation,**
- **une méthode de concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux respectant le principe d'échanges bilatéraux et de réunions plénières,**
- **un calendrier compatible avec la charge de travail de tous et avec les aspects européens,**
- **un calendrier qui englobe au moins le mois de septembre et respecte les contraintes de la période de congés d'été pendant laquelle toute communication est difficile.**

FO, avec les autres représentants de l'intersyndicale, a demandé de traiter en premier lieu trois dossiers :

- **les astreintes et le service minimum,**
- **la retraite complémentaire pour tous les corps de la DGAC,**
- **la mise en conformité légale des primes.**

Le 14 juin :

Une première réunion de présentation d'un document protocolaire est prévue le 14 juin (11h – 18h) pour prendre connaissance des propositions de la DGAC et de ses partenaires. Avant cette réunion, la DGAC doit faire parvenir un document protocolaire complémentaire (la version distribuée en séance le 3 juin était inacceptable et incomplète) et un calendrier de travail de juin à septembre.

Le 21 juin :

Une réunion sur les retraites est prévue. FO a rappelé son attachement à la mise en œuvre d'un régime de retraite complémentaire pour tous les personnels de la DGAC. Lors de cette réunion la limite d'âge des ICNA sera également à l'ordre du jour.

FO participera aux négociations sous réserve que la DGAC rétablisse des règles du jeu transparentes vis-à-vis de tous.

Pendant cette période de négociation FO participera aux groupes de travail et aux organismes paritaires pour défendre les intérêts des personnels.

Tous les documents protocolaires et le rapport Savary sont accessibles en ligne sur <http://www.snafo.com>